

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur le réseau électrique, pour ENEDIS, rue de la gare, rue du tonkin, rue Joseph Duponchel, rue d'Artois et rue du Luxembourg à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise VF ELECTRO, rue de Cassel 59940 NEUF BERQUIN, à compter du mardi 2 mai 2023 jusqu'au 6 mai 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement
et restriction de circulation
rue de la gare, rue du tonkin,
rue Joseph Duponchel, rue d'Artois
et rue du Luxembourg**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue de la gare, rue du tonkin, rue Joseph Duponchel, rue d'Artois et rue du Luxembourg à ISBERGUES, du mardi 2 mai 2023 jusqu'au 6 mai 2023 inclus,

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise VF ELECTRO chargée de l'exécution des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h,

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 02 MAI 2023

Le Maire,



David THELLIER